

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

COMMUNE de NUCOURT

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE • ARRONDISSEMENT DE PONTOISE • CANTON DE MARINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2020

PRÉSENTS : Frédéric AVIGNON, Philippe DARGENT, Bernard DEQUAIRE, Laure COSTA, Yann HELLEC, Aïcha IHMAD, Ghislaine JOURNÉE, Éric LEREBOUR, Denise PÉROUELLE, Olivier PLAUDIN, Sandra SAUVÊTRE, Émilie VALLET.

ABSENTS excusés : Yves TARIDEC donne pouvoir de vote à Denise PÉROUELLE, Serge CASTELLI donne pouvoir de vote à Olivier PLAUDIN, Thierry LEROY donne pouvoir de vote à Émilie VALLET.

Ouverture de la séance à 20 h 35.

Madame Laure DUMONT COSTA est nommée secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu un pouvoir.

Le quorum étant atteint, nous pouvons continuer la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 08/07/2020 a été approuvé à l'unanimité.

I - DÉLIBÉRATIONS

1/ Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre

Madame le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 21 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à l'adoption de ses statuts. La notification aux communes est en date du 14 septembre 2020.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu le dernier arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ; Après exposé de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2/ Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'assainissement autonome (SIAA)

Sur rapport de Madame le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L2122-7 du CGCT ;
Vu les articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT ;
Vu l'article L5212-1 et suivants du CGCT ;
Vu les articles L5711-1 du CGCT ;
Vu l'article L5721-2 du CGCT ;
Vu la délibération n°2020-19 en date du 10 juillet 2020.

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués titulaires et suppléants aux organismes extérieurs auxquels la commune adhère ;

Considérant que cette compétence est transférée à la CCVC ;

Considérant que les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants pour le syndicat intercommunal d'assainissement autonome (SIAA) :

- Mme Émilie VALLET en tant que titulaire
- M. Éric LEREBOUR en tant que titulaire
- M. Yann HELLEC en tant que suppléant

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants de la commune dans le syndicat précité et le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

- Mme Émilie VALLET: 15 voix pour
- M. Éric LEREBOUR: 15 voix pour
- M. Yann HELLEC : 15 voix pour

Sont élus, à l'unanimité, pour représenter la commune de Nucourt au sein du SIAA :

- Mme Émilie VALLET en tant que titulaire
- M. Éric LEREBOUR en tant que titulaire
- M. Yann HELLEC en tant que suppléant

3/ Décision modificative sur le budget primitif 2020 de l'eau

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
Vu le budget eau de la commune.

Considérant la demande de la trésorerie de Marines en date du 27 juillet 2020.

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget eau de l'exercice 2020 :

- Section d'Investissement : dépenses
Chapitre 041 : Article 203 : frais d'étude : 7 951,42€
- Section d'investissement: recettes
Chapitre 041 : Article 2315 : installation matériel et outillage : 7 951,42€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative telle que définie ci-dessus.

4/ Vote des tarifs périscolaires et des frais de scolarité

1) Tarifs périscolaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs périscolaires de l'année 2020/2021 ;

Considérant les tarifs du prestataire livrant les repas à la restauration scolaire.

Considérant le contexte lié au coronavirus.

Madame le Maire propose de ne pas appliquer de hausse sur les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 :

	Nucourt	Extérieur*
Cantine		
1 enfant	4,10 €	4,65 €
2 enfants	3,50 €	4,65 €
3 enfants	3,05 €	4,65 €
Accueil du matin	1,55 €	1,55 €
Garderie du soir : 16 h 30 – 18 h 30	3,75 €	3,75 €
Sans étude surveillées		

* Hors Le Bellay-en-Vexin (tarifs fixés par convention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs définis ci-dessus pour les services périscolaires pour l'année 2020/2021.

2) Frais de scolarité

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22/07/1983 modifié, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes, lesquelles couvrent le fonctionnement général de l'école (fournitures scolaires, petit matériel, matériel pédagogique, transports, personnel...).

Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage ainsi qu'aux produits d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas appliquer de hausse par rapport au contexte lié au coronavirus et de demander aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Nucourt, la somme de 160 euros correspondant à cette participation.

5/ Attribution d'une nouvelle numérotation : rue de la Boutrolle

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt communal et administratif que présente la numérotation du nouveau cabinet d'ostéopathie sis rue de la Boutrolle et chemin de Dangu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la numérotation suivante : n° 19 rue de la Boutrolle

CHARGE la secrétaire de mairie de communiquer cette information notamment aux services de la poste et au pétitionnaire

II - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Rapports des adjoints au maire et du maire :

Éric LEREBOUR

Travaux réalisés : réparation du tracteur de la commune, rebouchage de nids de poule, travaux à l'école, installation d'une alarme dans le bâtiment technique.

Axes de réflexion : Pancarte parking place Gernigon, Marquage des trottoirs en jaune Place de Wenings, salon vert le 24 septembre pour les employés techniques communaux.

Bernard DEQUAIRE

Travaux réalisés : rangement et réaménagement de l'école, sécurisation du matériel extérieur (maison des vélos), remise aux normes des prises électriques, aménagement de la salle municipale du foyer rural en cantine scolaire.

La rentrée s'est déroulée correctement et conformément au protocole sanitaire lié au coronavirus.

Ghislaine JOURNÉE

Le plan canicule a bien fonctionné et les Nucourtois sont solidaires entre eux. Les logements ont été validés par le bureau de contrôle fin août et les emménagements sont prévus fin septembre.

Denise PÉROUELLE

La fête communale a été annulée suite à la crise sanitaire. Les journées du patrimoine sont maintenues dimanche 20 septembre. Une commission des fêtes est prévue le 24 septembre pour aborder les sujets des illuminations du village et le spectacle de fin d'année.

Un projet sur l'édition d'un livre sur l'exposition 1900 est en cours.

Émilie VALLET

Plusieurs réunions de syndicats intercommunaux ont eu lieu en septembre afin de mettre en place les exécutifs.

Michel Guiard a été réélu président de la CCVC et Benjamin Demailly a été élu président du PNR du Vexin français.

Contrôle APAVE des équipements sportifs : au niveau du terrain de foot tout est conforme. Au niveau du parc (aire de jeux enfants) nous sommes dans l'attente du rapport pour pouvoir ouvrir l'espace.

Une personne supplémentaire est employée via l'association VEXIN INSERTION EMPLOI pour le ménage de l'école.

La fibre a été installée à la mairie, à l'école et à la bibliothèque.

La mairie a été réaménagée : une salle réunion, une salle pour les conseillers et une salle fournitures à l'étage.

Une ballade de Nucourt à Hodent est prévue dans le cadre des petits moments du Vexin en novembre.

La séance est levée à 23 h 25.



Le Maire

Émilie VALLET

